

Marais de la Vacherie

Un site unique à préserver



Réserve naturelle d'émotions pures

MARAIS DE
LA VACHERIE



Réserve
naturelle régionale
PAYS DE LA LOIRE

Une nature riche et variée concentrée sur 180 hectares

À première vue, le marais de la Vacherie semble inhabité. Pourtant, la vie foisonne pour qui y regarde de plus près. La richesse de sa faune et de sa flore est tout simplement étonnante :

- 166 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 93 sont menacées et/ou protégées en France. Témoins de la qualité du site, de nombreuses espèces s'y reproduisent : la guifette noire, l'échasse blanche, la barge à queue noire, le chevalier gambette, le vanneau huppé, la cigogne blanche, la sarcelle d'été, le canard souchet et le tarier des prés.
- Zone humide, le marais est un paradis pour les amphibiens (*tritons marbrés*, *péloïde ponctué*), pour les reptiles (*couleuvre verte et jaune*, *couleuvre vipérine*) pour les libellules (*agrion mignon* et *orthétrum à stylets blancs*) et pour un mammifère comme la *loutre d'Europe*. Autant d'animaux qui sont aujourd'hui menacés en France.
- On dénombre 160 espèces végétales, dont 25 peuvent être considérées comme remarquables. Cinq d'entre elles sont d'ailleurs protégées, au plan national comme la *renoncule à feuilles d'ophioglosse*, ou régional comme le *trèfle de Michéli*, l'*iris bâtard*, la *cératophylle submergée* et la *cardamine à petites fleurs*.



Renoncule à feuilles d'ophioglosse

Marais de la Vacherie : une étroite collaboration entre l'homme et la nature

La réserve du marais de la Vacherie s'étend sur plus de 180 hectares. Situé sur la commune de Champagné-les-Marais en Vendée, le marais est composé de prairies naturelles humides. En hiver, lorsque l'eau recouvre les parties les plus basses, les canards de la baie de l'Aiguillon viennent s'y alimenter. Quand les eaux baissent, les éleveurs mènent paître leurs troupeaux sur les terres découvertes en respectant les contraintes liées à la préservation du site. Pour garantir ce fragile équilibre et favoriser la reproduction de la guifette noire, oiseau dont il ne reste que 200 couples en France, une gestion adaptée du niveau d'eau doit être mise en œuvre.

Un peu d'histoire...

Le marais de la Vacherie se situe au cœur de l'ancien golfe des Pictons (actuel Marais poitevin). Le comblement naturel de ce golfe, fruit de l'accumulation des sédiments marins et alluvionnaires, a été accentué par la main de l'homme (endiguement, assèchement, création de chenaux...) qui a permis l'exploitation des terres.

Aujourd'hui, d'apparence planes, ces terres laissent apparaître un microrelief constitué de parties basses (appelées *baisses*), en eau plusieurs mois de l'année, et de parties hautes (appelées *belles*). L'océan a marqué le relief et nourri la terre en sel, qui remonte par capillarité.

* Qu'est-ce qu'un marais ?

C'est un espace de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. L'élément liquide, omniprésent, induit la présence de nombreux végétaux adaptés à des conditions particulières (plantes aquatiques et semi-aquatiques).

Les zones humides comptent parmi les espaces naturels les plus riches qui soient mais également les plus menacés. Au cours de ces 30 dernières années, elles ont vu leur surface diminuer de moitié.

Leur conservation est par conséquent essentielle.



Guilfette noire

Cardamine
à petites fleurs

Cigogne blanche



Les belles et les baïsses : un marais en relief

Un laboratoire de la cohabitation réussie

Le marais de la Vacherie représente un intérêt écologique majeur. Espèce emblématique du site, la Guilfette noire a besoin pour se reproduire de prairies inondées une grande partie de l'année, avec une végétation basse ou flottante susceptible de supporter son nid. L'entretien du marais par les vaches et les chevaux est donc indispensable. C'est en grande partie sur les éleveurs que repose la préservation de ce lieu exceptionnel à plus d'un titre. La démarche de classement en Réserve naturelle régionale a été menée en tenant compte à la fois des spécificités du site et des attentes des professionnels travaillant sur le marais.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) mène depuis 1989 une campagne d'acquisition et de gestion de prairies naturelles humides sur la commune de Champagné-les-Marais. Elle est à ce jour propriétaire de 350 hectares et d'un corps de ferme. Le but est de maintenir ces milieux favorables à la biodiversité et de démontrer qu'il est possible de combiner un élevage extensif à caractère économique et le respect de l'environnement. L'association loue les prairies à des éleveurs à des tarifs inférieurs à ceux habituellement pratiqués.

Les éleveurs de Champagné-les-Marais : acteurs et responsables

Au total, ce sont six éleveurs qui assurent l'entretien de l'ensemble du site et s'engagent du même coup à mettre en œuvre des pratiques respectueuses du milieu naturel : pas d'engrais chimique, nombre limité d'animaux pâturant au printemps, dates de fauche tardives (entre le 1^{er} et le 15 juin).

« Le marais de la Vacherie est une zone où les enjeux environnementaux sont importants et vont au-delà de la simple protection de la nature. Les oiseaux sont des indicateurs de sa bonne santé. Je me sens acteur et responsable, concerné par la démarche. Il faut penser aux autres et à demain. »

Didier MARTINEAU, éleveur à Champagné-les-Marais

Le Conseil régional des Pays de la Loire a décidé du classement du marais de la Vacherie en Réserve naturelle régionale le 15 décembre 2008. La Région assure un accompagnement technique et financier à hauteur de 50% du coût des actions menées dans le cadre du plan de gestion.

Des actions concrètes pour l'avenir du marais



Gestion pastorale

Pélodyte ponctué

Animation pédagogique

Le plan de gestion, prévu dans le cadre du label Réserve naturelle régionale, repose sur la participation active des acteurs de terrain.

Voici quelques actions qui vont être menées au fil du temps :

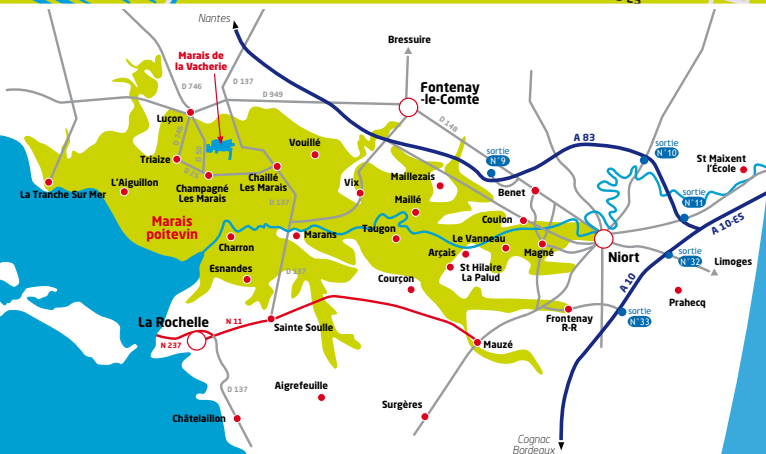
- **La gestion pastorale** : poursuivre le travail mené avec les éleveurs dans l'objectif de valoriser l'exemplarité du mode de gestion (élevage extensif et biodiversité).
- **La gestion hydraulique** : renforcer les travaux d'aménagement permettant de contrôler les niveaux d'eau (vannes, échelles graduées...).
- **La gestion biologique** : maintenir les conditions favorables à l'accueil des espèces rares et menacées (respect des préconisations d'exploitation, sensibilisation des usagers, surveillance des espèces envahissantes comme la Jussie).
- **L'ouverture au public** : offrir à un large public des espaces de sensibilisation à la préservation de la biodiversité (étude de faisabilité d'un point d'accueil et d'exposition à la ferme du Grand Mothais).



Contrôle des niveaux d'eau



CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS



Le marais de la Vacherie fait partie du marais poitevin, où cohabitent les paysages les plus divers. En dehors des prairies « à baisses », les grands ensembles écologiques comme le littoral sableux, les îles calcaires, la baie de l'Aiguillon, l'estuaire du Lay et les bordures boisées et bocagères entretiennent une multitude d'interactions et d'échanges indispensables à l'équilibre écologique de l'ensemble de la zone humide.

Pendant votre découverte du marais, veillez à respecter ces quelques recommandations. Par votre action, vous contribuez ainsi à la préservation des espèces et des milieux.

Sont notamment interdits :

- la circulation des véhicules à moteur (sauf autorisation spéciale)
- l'introduction et la cueillette des végétaux
- le dérangement des animaux et la destruction de leurs couvées
- le camping
- les dépôts d'ordures et de détrit
- la circulation des personnes en dehors des sentiers balisés

Enfin, les animaux de compagnie doivent obligatoirement être tenus en laisse.

« Avec les Réserves naturelles régionales, la Région contribue à la préservation de la biodiversité. »

Jacques Auxiette

Président du Conseil régional des Pays de la Loire

Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement sensibles à l'activité humaine, ils doivent être protégés sans plus attendre pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions.

La Région des Pays de la Loire a en conséquence entrepris une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité. Elle entend attribuer le label RNR aux territoires engagés dans une démarche concertée de préservation et de gestion de sites offrant un réel intérêt en matière de faune, de flore, de patrimoine géologique ou paléontologique. L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions entrant dans le cadre du plan de gestion du site.

Par cette démarche citoyenne et de concertation avec les acteurs du terrain, la Région devrait soutenir, à terme, un réseau d'une vingtaine de Réserves naturelles régionales.

Réseau des RNR en Pays de la Loire au 1^{er} janvier 2009



Toutes les infos sur les Réserves naturelles régionales en Pays de la Loire sur :

www.paysdelaloire.fr



Conseil régional des Pays de la Loire - Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9 - Tel : 02 28 20 54 92 - Fax : 02 28 20 50 05

Directeur de la publication : Jacques AUXIETTE - Co-directeur de la publication : Dominique ROYNETTE - Coordination : Direction de la communication

Credits photos : Conservatoire Botanique National de Brest / J. Le Bail ; Ligue pour la protection des oiseaux / M. Vaslin, E. Egreteau, J. Sudraud ; Parc interrégional du Marais poitevin / A. Texier ; DR.

Conception graphique : Latitude - Impression : Grenier - mars 2009 - Imprimé sur papier recyclé